

Les crises au Mali et dans la région du Sahel-Sahara : un examen critique des réalités et des réponses

Compte rendu de la rencontre du 9-10 septembre 2013 à Tunis

Deux journées de débat co-organisées par le Centre 4S, l'International Peace Institute (IPI) et le Centre pour le dialogue humanitaire (le HD Centre), ont permis un échange fécond entre responsables politiques, chercheurs et experts venus de la région du Maghreb, des pays du Sahel et d'Europe. Ce compte-rendu propose un résumé des analyses et recommandations faites par les différents participants, à la lumière de l'ensemble des échanges, et en mettant l'accent sur des réalités parfois mal connues ou ignorées qui font défaut dans les analyses disponibles et dans les réponses proposées. Ce rapport étant écrit sous la règle de Chatham House, ces analyses, propositions, exemples et témoignages resteront anonymes. A l'ensemble des participants de les reprendre et de les porter.

Coopération et intégration renforcée entre l'ensemble des pays du Maghreb et les États sahéliens.

La crise malienne a révélé la fragilité des États du Sahel confrontés à une déliquescence du modèle de l'Etat-nation adopté depuis leur indépendance, sans réelle tentative d'appropriation originale ou de construction d'un vivre ensemble national. L'Etat central s'est montré incapable d'assurer son rôle de protection des populations et de promotion de leur bien-être. A cela s'ajoute, une prolifération de la criminalité organisée et l'implantation de groupes terroristes.

Pour faire face à ces défis communs majeurs, le besoin de coopération, voire d'intégration plus poussée entre les Etats sahéliens et maghrébins a été identifié comme une priorité dans la recherche de réponses efficaces aux crises qui traversent cette vaste zone, même s'il convient par ailleurs de garder à l'esprit la prédominance des contextes nationaux dans l'examen de ces crises.

En effet, alors que l'insécurité et les conflits centre-périphérie se sont étendus au Sahel comme au Maghreb, et en dépit de la multiplication des stratégies Sahel, les réponses apportées par les Etats et organisations régionales demeurent uniquement réactives et peu efficaces. Les acteurs régionaux et nationaux sont d'ailleurs encore largement dépendants d'un interventionnisme externe qui s'accroît faute de coopération régionale effective en matière de prévention ou de gestion des crises et des menaces.

Pour les participants, les principaux obstacles à une coopération efficace entre pays du Maghreb et du Sahel résident dans une focalisation exclusive des politiques menées sur les

questions sécuritaires au détriment d'approches coopératives mobilisant d'autres outils, ainsi que dans le manque de cohérence des stratégies nationales et de confiance entre ces Etats. Les rivalités entre les Etats du Maghreb, et en particulier la compétition à laquelle se sont livrées l'Algérie et la Libye jusqu'en 2011, ont mené à l'échec des stratégies de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée, deux menaces communes qui sont pourtant aujourd'hui un enjeu et un moyen des luttes de pouvoir à l'échelle régionale. Ainsi dans le cadre de la crise malienne, les initiatives et rivalités des Etats du Maghreb, plus particulièrement de l'Algérie et du Maroc, ont nuit à l'élaboration d'une réponse sous-régionale incluant le Maghreb, ouvrant la porte à une intervention de la France à la frontière sud de l'Algérie. De même, les contentieux entre Etats du Maghreb et l'absence de concertation qui en découle, freinent aujourd'hui le développement de solutions politiques inclusives pour le Nord du Mali, tandis que le passif entre le Mali et la Mauritanie dans la lutte contre le terrorisme, hérité de la présidence d'ATT, semble toujours susciter méfiance et lenteurs, et nuit au rétablissement des liens de coopération en matière de sécurité entre ces deux Etats.

Dès lors, comment concevoir un cadre de coopération politique plus poussée entre Etats du Sahel et du Maghreb ? Si dans le cadre de la crise malienne, la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle prépondérant, elle ne saurait constituer un cadre de coopération complètement pertinent pour répondre aux défis des Etats de la région du Sahel. En effet, ces derniers sont largement interdépendants de leurs voisins, alors que les pays du Maghreb et le Tchad ne sont pas membres de la CEDEAO. Parmi les tentatives passées de regroupement régional entre Etats du Sahel et du Maghreb, peu d'organisations – malgré leur nombre pléthorique - ont aujourd'hui une réalité opérationnelle, notamment du fait de l'exclusion d'un ou plusieurs Etats clés de ces regroupements, exclusion qui paralyse dès lors toute initiative régionale comme l'illustrent le cas de la CENSAD (création de la Libye de Kadhafi, absence de l'Algérie) ou du CEMOC (absence de la Libye) dans le domaine sécuritaire.

L'Union Africaine pourrait, dans un premier temps, fournir un cadre pertinent pour développer cette coopération à condition que le Maroc réintègre l'organisation. Cependant, au-delà de l'inclusion de l'ensemble des Etats concernés dans un même cadre organisationnel, cette coopération régionale doit reposer sur des choix politiques et diplomatiques clairs qui permettent l'harmonisation progressive des initiatives des Etats, seule à même de leur donner une crédibilité.

Face à ces défis politiques et opérationnels, des propositions visant à approfondir la coopération politique entre les Etats de la zone dans d'autres domaines que ceux de la sécurité et de la défense, en s'appuyant sur les cadres de coopération existants et efficaces (UEMOA, CEDEAO), ont été lancées. Ainsi, une union douanière entre les Etats du Maghreb et la CEDEAO, ou à défaut avec les pays de l'UEMOA, permettrait de favoriser la coopération régionale et de renouveler les liens entre l'Etat et ses populations – en particulier celles situées en périphérie des pays. Cette union douanière pourrait favoriser le développement économique des populations, réduire leur dépendance vis-à-vis des trafics, limiter les effets d'aubaine liés au trafic de marchandises subventionnées ou détaxées dans les pays limitrophes, et permettre aux Etats de la zone de concentrer leurs forces sur la lutte contre la criminalité organisée transnationale. Cela imposerait à plusieurs pays de revoir leurs politiques sociales et économiques, mais permettrait également l'émergence d'autres solidarités financières au niveau africain.

Accroître l'intégration des pays du Sahel et du Maghreb, revient également à repenser ces espaces, et en particulier le Sahara, en partant des réalités socio-historiques des populations : le Sahara constitue un espace d'échanges et de commerce entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Les populations qui y vivent, en particulier au Mali, sont aussi bien tournées vers le fleuve que vers ce nord. La prise en compte de ces réalités permettrait d'élaborer des politiques publiques afin de libérer les possibilités de développement économique de ces zones. Il en va de même pour la notion de frontière. Les frontières du Mali avec l'Algérie, le Niger ou la Mauritanie sont perçues comme des espaces d'échanges et de mobilité, donc de richesse potentielle pour les populations. A défaut d'une mise en valeur de ces potentialités (union douanière, ville-frontière, etc.), les trafics aux frontières et la pression des acteurs sécuritaires maintiendront les populations dans une précarité certaine. *Frontières et barrières douanières sont aujourd'hui synonymes de corruption, de fraude et constituent autant de rentes mobilisables pour les agents de l'Etat en charge de la surveillance des frontières. Cette potentialité de gains importants au regard des ressources disponibles, nourrit les trafics d'influence, notamment au sein de la fonction publique, et renforce la corruption de l'appareil de sécurité et de défense des Etats.* Ces dérives déjà anciennes sont autant de point d'ancrage favorisant l'implantation de réseaux criminels plus complexes (trafics d'armes, de personnes ou de drogues, qui perdurent malgré la présence des forces françaises et le déploiement de la MINUSMA).

Repenser la conception et la mise en œuvre des stratégies d'aide au Mali

Bien que le débat ait été introduit par une présentation des stratégies des Nations Unies et de l'Union Européenne pour le Sahel, complétée ensuite par un rappel des piliers de l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ce rapport privilégie davantage l'examen critique de ces stratégies et les propositions d'amélioration qui en ont émergé. Les différentes stratégies élaborées et mises en œuvre dans le Sahel, hier comme aujourd'hui, sont très semblables, dans leur conception et leur mise en œuvre, exception faite de l'aire géographique d'intervention retenue (problème de la définition du Sahel : du Sénégal à la Somalie ?). Dès lors les remarques et propositions suivantes leur sont communément adressées.

Concernant la conceptualisation des stratégies, une réflexion plus aboutie sur les hypothèses de départ de certains axes stratégiques dégagés comme « la lutte contre la radicalisation » est indispensable. Celle-ci peut être au fondement de programmes de prévention importants, d'accompagnements ciblés des systèmes sociaux ou éducatifs des Etats, bien que les postulats qui fondent les domaines d'action de cette lutte (jeunesse oisive, désœuvrée, ancrée dans des cultures musulmanes) soient peu solides de l'avis de plusieurs experts et invités sahéliens. Le risque ici est bien l'inefficacité et l'impossibilité d'atteindre le résultat recherché. Il n'y a pas de bonnes solutions à des questions mal posées.

Un consensus a également émergé sur le besoin impératif de repenser l'étape « opérationnalisation / exécution ». Pour cela, l'Etat, et plus encore la société civile des pays concernés, doivent jouer un rôle central dans l'élaboration des outils opérationnels de ces stratégies. Le citoyen sera ainsi plus à même d'exprimer ses désirs et besoins et de signaler les obstacles réels.

Cette réappropriation par les acteurs nationaux doit également envisager que l'Etat (ou d'autres acteurs nationaux selon les échelles de la stratégie) assume la coordination des différents appuis reçus, rationalisant ainsi les accompagnements extérieurs. Pour ce faire,

une réflexion coopérative sur les termes des contrats, les échéances, leurs dimensions opérationnelles, doit être engagée dans la phase de conception des stratégies.

C'est pourquoi ces stratégies doivent devenir des documents cadres établis de manière contractuelle entre les organisations internationales ou les Etats promoteurs et les pays sahéliens concernés. Ces contrats permettraient de fournir les outils d'une coopération basée sur une meilleure appropriation (« ownership ») par les gouvernements concernés comme par les acteurs les plus décentralisés.

Enfin, l'évaluation des actions entreprises aux regards des besoins réels et des résultats recherchés a par le passé fait défaut dans la conception de ces stratégies, et dans leur mise en œuvre. Ainsi, la volonté de prendre en considération le bilan des stratégies passées, d'évaluer leur mise en œuvre et les résultats obtenus apparaît faible. Cet effort d'inventaire devrait pourtant constituer un pilier pour les stratégies et les programmes d'action à venir. Selon les participants, il est donc impératif d'intégrer des dispositifs de suivi et d'évaluation des stratégies et des différents outils mis en place dans la phase de mise en œuvre. Ces dispositifs doivent permettre de réaliser, lors de la production des documents cadres, une évaluation des actions entreprises par le passé afin d'initier une réflexion sur les effets observés. Peut-on dégager des résultats positifs et dans ce cas privilégier le suivi d'un dispositif qui fonctionne au lieu d'une démultiplication des programmes ou des projets financés par l'extérieur ? Peut-on analyser les échecs et en tirer les leçons ? Pour ce faire, il faut imaginer des approches moins systématiques et concevoir d'autres indicateurs de résultats que la seule mesure des décaissements effectifs des fonds alloués aux projets.

Prochaines étapes pour le Mali : propositions adressées au régime élu et aux partenaires

Comprendre et intégrer les réalités des crises maliennes

Il est nécessaire de comprendre l'imbrication des crises maliennes. La chute du régime à Bamako n'est pas un événement périphérique de la crise au Nord, mais bien le résultat d'une crise qui se joue dans l'ensemble du pays, au niveau de l'Etat central et dans son rapport avec les périphéries (géographique, économique, sociale). Cela pose donc la question des rapports à réinventer entre l'Etat et ses citoyens, entre Bamako et les autres régions. Le conflit armé au Nord du pays a posé avec acuité ces problématiques. C'est pourquoi, c'est d'abord dans la conduite du processus de paix, plaçant les populations du Nord au centre des solutions, que l'Etat central, représenté par le gouvernement et le président nouvellement élu, et les acteurs au Nord se devront d'envisager des réponses pertinentes et durables à ces problématiques.

Prendre le temps de construire la paix

Le premier des dangers est que le gouvernement malien, fort de la légitimité qui lui a été conférée par les urnes, et s'appuyant sur les capacités de certains ministres à coopter certains acteurs du Nord pour les sortir du jeu, refuse d'entrer dans une logique de négociations et s'oppose à tout processus qui le contraindrait à reconnaître une légitimité aux mouvements armés. En l'absence d'un processus commun de décision et d'une reconnaissance de son interdépendance avec ces mouvements, le gouvernement s'interdira de poser clairement les problèmes et de travailler à des accords de paix durables. Ce risque est d'autant plus important qu'il semble y avoir aujourd'hui beaucoup plus d'argent disponible à capter, ce qui n'incite guère à ouvrir la voie à un règlement politique des questions de fond incluant tous les acteurs, y compris ceux perçus comme illégitimes et responsables de la crise.

Il est essentiel de mettre l'accent sur l'enjeu crucial que représente le dialogue inclusif avec l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire une négociation avec les mouvements armés, mais aussi, par un vaste processus de concertation, une intégration des désirs et des besoins des citoyens du Nord du Mali. Ce double processus permettrait de réunir les conditions préalables à la signature d'accords de paix qui soient mutuellement acceptables, reconnus par les parties, applicables et durables. Des accords inclusifs supposent l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés dans les négociations. Il est dès lors essentiel de **prendre le temps** de consulter les citoyens, au niveau local (cercles, régions), au niveau du nord du Mali, puis au niveau national, afin d'aller ensuite vers la formulation de politiques et de stratégies nationales traitant les racines de cette crise malienne multiformes, en conformité avec les accords qui seront négociés avec les mouvements armés. A un autre niveau, il conviendra également d'inclure les voisins du Mali dans le cadre d'une coopération renouvelée pour élaborer une nouvelle administration du territoire, en particulier au Nord.

La question de la pertinence de la Commission Dialogue et Réconciliation (CDR) dans son format actuel a été largement débattue. Pour remédier à son inanité, les participants ont proposé de réviser la feuille de route et la méthodologie de la CDR afin d'intégrer notamment l'organisation de réunions allant de la base (cercles) au sommet (national). Ce dernier échelon ne doit pas être sous-estimé. Les discussions lors de la réunion ont en effet souligné l'existence d'une grande méconnaissance entre les populations du Nord et du Sud, que le conflit n'a fait que renforcer. En outre, cette instance pourrait être accompagnée afin de mener un travail de dialogue entre citoyens et forces de sécurité.

Au-delà des missions actuelles de la CDR, un travail d'enquête judiciaire sur les événements survenus en 2012, y compris au niveau local, doit être entrepris. Ce processus devra être complété par un travail d'histoire pour rétablir les faits sur l'ensemble des conflits qui ont affecté le pays depuis 1963. Ce double travail constitue un préalable à la reconstruction de la confiance entre les citoyens et la classe politique, et entre les citoyens du Nord et les institutions de l'Etat, en premier lieu son armée. La transformation de la CDR en Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation pose la question de sa capacité à assurer efficacement l'ensemble de ses missions.

Plusieurs questions subsistent également sur les annonces faites par le nouveau gouvernement malien : quel est l'objectif des Etats Généraux de la décentralisation et des assises nationales pour le Nord ? Ont-ils pour objectif la création d'un cadre de concertation, d'un forum de propositions, qui pourrait ensuite permettre l'élaboration de propositions en vue des négociations ? Comment ces espaces de concertation (de proposition ? de décision ?) seront-ils chevillés aux négociations ?

Si des négociations ont lieu, il est nécessaire de s'appuyer sur l'examen de l'échec des accords passés afin de ne pas reproduire les mêmes écueils. Les participants ont, dans cet esprit, souligné la nécessité de mettre en forme une architecture et un agenda définis dans les accords afin de rendre possible leur application, et d'en prévoir les conditions de suivi de manière réaliste, notamment en terme de temps. Ainsi, l'échec des accords précédents est, selon les experts réunis, en grande partie le résultat d'« accords marathon ».

Afin d'assurer un suivi des accords, une proposition consiste également à confier au Haut Conseil des Collectivités territoriales un rôle de surveillance, d'évaluation et de garant national des accords, tandis que les partenaires et médiateurs associés assureraient une garantie internationale.

Bonne gouvernance et relations entre l'Etat et les populations du Nord

Il est impératif de donner la priorité au retour et à la mise en place des services sociaux de base (santé, école) dans le cadre du retour de l'administration au nord du pays. La réinstallation de l'Etat au Nord ne saurait être relayée par le seul retour de l'appareil de défense et de sécurité malien. Ce dernier doit être envisagé en accompagnement du retour des services de base et des agents des collectivités et de l'Etat. Dans le cas inverse, le signal envoyé aux populations du Nord du Mali, y compris aux populations réfugiées, sera contraire à l'objectif affiché de réinvention du vouloir vivre ensemble et de la reconstruction de la confiance. Les méthodes qui ont échoué et conduit au conflit actuel ne doivent pas être reproduites (cf. mise en œuvre du PSPSDN en commençant par la construction de casernes avant de se préoccuper de l'accès à l'éducation, aux soins, ou du développement économique local).

Bonne gouvernance et réforme des armées et des forces de sécurité

La mission EUTM a engagé un chantier de réforme des forces de sécurité et de défense maliennes ; néanmoins tous les observateurs s'accordent à dire que l'ampleur de la tâche est immense. La recomposition d'unités et de bataillons et le rééquipement des forces ne peuvent suffire à la reconstruction de forces de sécurité et de défense républicaines et opérationnelles. Il est nécessaire de mettre en avant le besoin de repenser le rôle de ces forces et la répartition de leurs missions (protection, défense, lutte contre les trafics, *etc.*). Pour ce faire, le politique doit être placé au centre de la réforme des forces de sécurité et de défense.

Des propositions originales ont également émergé afin de penser la présence mixte de forces de défense et de sécurité nationales, intégrant toutes les composantes de la nation, tout en permettant une sécurité de proximité adaptée aux réalités locales. Plusieurs pistes ont été esquissées : la possibilité d'aborder ces problèmes avec les différentes communautés locales afin d'élaborer une sécurité locale davantage communautaire ; la possibilité de créer des polices municipales où les jeunes des communautés pourraient garantir la sécurité des communes, villages et campements.

Bonne gouvernance et refondation de la vie politique

Dans le Sahel, le crime organisé, notamment le trafic de drogues, constitue une menace à l'ordre politique et sécuritaire, bien plus que le terrorisme. Si tous les Etats du Sahel ont officiellement fait de la lutte contre le trafic de drogues une priorité, notamment depuis la fin des années 2000, une des explications de son échec actuel réside dans l'imbrication des réseaux de trafics au sein même des Etats et de leur fonctionnement : d'où provient l'argent des campagnes électorales au Mali, au Niger ou dans l'ensemble du Sahel ? Largement de la drogue, ce qui entraîne une redevabilité des responsables politiques envers ces circuits. Les responsables politiques, tant au niveau local que national, sont ensuite contraints à les protéger ou continuent à les utiliser. Pour mettre fin à ce cercle vicieux, et permettre aux Etats du Sahel de se doter d'outils appropriés pour sécuriser leurs territoires, il est nécessaire d'accompagner les mesures douanières évoquées plus haut d'une réflexion sur le financement de la vie politique en général, et des campagnes électorales en particulier.

Traiter de la question du financement de la vie politique impose également de poser le problème du comportement du corps électoral et des citoyens dans les élections, ainsi que du statut de l'opposition. Des participants de la sous-région ont souligné « qu'il n'y a jamais eu d'élection au Mali, ni au Niger », celles-ci étant dévoyées par la fraude, l'achat de vote et de consignes de vote. L'absence de partis d'opposition structurés dans les pays du Sahel, et en particulier au Mali où la « démocratie de consensus » d'ATT longtemps louée fait aujourd'hui figure de contre-modèle pour les bailleurs, est également un problème majeur. Un observateur

ouest-africain est encore allé plus loin, évoquant l'absence de partis politiques au Mali, bien illustrée par les dernières élections où le soi-disant premier parti politique du pays (80% des sièges à l'Assemblée) s'est effondré : « Tout le monde veut aller à la soupe ».

L'examen de ces réalités et de leurs conséquences sur la vitalité démocratique du Mali n'a pas encore conduit à la formulation de propositions claires. Pourtant, la question du renouveau du fonctionnement de la vie politique, des partis, et du rôle du citoyen, doit être placée au centre de l'agenda politique alors que le président malien, nouvellement élu, regarde déjà vers les élections législatives et la constitution d'une majorité présidentielle à l'Assemblée.

Les élections législatives : analyses des risques et propositions

La précipitation vers l'organisation d'élections législatives dans un tel contexte fait craindre le retour de l'ordre politique qui prévalait avant le coup d'Etat. En effet, de l'avis de participants maliens, l'élection présidentielle s'est déroulée sous les mêmes auspices que durant les précédents scrutins. Des responsables de la sous-région ont également souligné que l'inventaire nécessaire du déroulé du scrutin présidentiel n'a pas encore été fait.

Nombre d'experts et de responsables politiques régionaux ont souligné la nécessité de ne pas précipiter les élections législatives, malgré les contraintes constitutionnelles qui poussent pour un scrutin avant mi-décembre.

Certes, la relative bonne tenue des élections présidentielles donne espoir sur la possibilité de tenir rapidement un scrutin législatif, qui aurait l'avantage d'écarter le spectre d'une répétition de la situation en Guinée-Conakry ou d'un mandat de transition pour le président nouvellement élu. Pourtant, un scrutin législatif revêt des paramètres très différents du scrutin présidentiel qu'il convient de ne pas négliger en vue de la reconstruction politique du pays.

Outre les problèmes évoqués plus haut sur le fonctionnement de la vie politique, un scrutin législatif dans la situation actuelle risquerait de renforcer la rupture entre la classe politique et les populations, en particulier au Nord : « Organiser les législatives sans avoir amorcé ou commencé à organiser le retour des réfugiés revient à les exclure. » a ainsi affirmé un expert du Mali. Il convient aussi de noter que si les populations du Nord pèsent relativement peu dans le cadre d'un scrutin présidentiel, il en va autrement dès lors qu'il s'agit d'élire des représentants nationaux au niveau local. En effet, les enjeux de pouvoir au niveau local au Nord, et leurs ramifications bamakoises, constituent un élément central des conflits actuels alors que les rapports sociaux intra- et intercommunautaires ont plus que jamais été fragilisés au cours des deux dernières années.

Ces différents aspects pourraient freiner et nuire au processus de paix en cours. Outre ces considérations spécifiques liées au nord du pays, des responsables d'instances régionales sont d'avis qu'il est également nécessaire de revoir le fichier électoral pour incorporer les 400 000 jeunes exclus d'office par l'utilisation du registre RAVEC lors du scrutin présidentiel. D'autres appellent à la révision des instances de supervision du scrutin, et plaident pour des élections législatives à l'horizon mars 2014.

Dans ce contexte, des voix plaident pour l'établissement d'une feuille de route fixant les étapes qui pourront conduire à des élections apaisées dans un délai raisonnable tout en réservant une place au dialogue, y compris sur les modalités des élections législatives.

La mission d'accompagnement du processus de paix et de protection des populations de la MINUSMA

L'examen critique du déploiement de la MINUSMA et de sa capacité future à mettre en œuvre ses missions a permis de soulever un certain nombre de questions et de poser des conditions centrales à la réussite de ses missions.

Concernant son déploiement au sol, la MINUSMA doit tirer le bilan des faiblesses logistiques de la MISMA dans le contexte du retrait progressif annoncé des forces françaises. Quelles pourront être ses ambitions à l'aune de ses moyens ? Si la MINUSMA se veut être « un parapluie sécuritaire sur les populations civiles », comment assurer ce rôle en terme de moyens logistiques, de troupes déployées (5000 seulement sur les 12000 attendus. Pas un seul hélicoptère), mais aussi en terme politique ?

Si la MINUSMA fait relativement consensus sur la scène internationale, il n'en demeure pas moins que la voix politique de la MINUSMA reste contingente de la volonté politique des Etats qui la soutiennent. Quel rôle la MINUSMA pourrait-elle jouer en cas d'action armée contraire au droit international humanitaire des forces maliennes ?

Pour assumer pleinement son rôle de protection des populations et d'interposition si besoin, mais aussi d'accompagnateur du processus politique en cours (négociations, dialogue, élections) et de la réforme des forces de défense et de sécurité, il est nécessaire que la MINUSMA soit dotée d'un capital politique, financier et militaire adéquat. Ce capital doit garantir sa capacité à assumer ses missions et à ne pas être prise en étau en cas de dérapage ponctuel du processus en cours.

A l'égard des citoyens et du gouvernement malien, la MINUSMA a besoin de davantage communiquer sur ses rôles et ses attributions, ainsi que sur ses capacités d'action concrète dans l'accompagnement du Mali.

A l'égard des acteurs extérieurs, l'Etat malien ne jouant pour l'instant pas un rôle de coordinateur des actions des différents partenaires (ONU, UE, UA, CEDEAO, partenaires bilatéraux), il reviendra à la MINUSMA, dans le cadre de son mandat, d'assurer cette coordination de manière souple et préparer le passage de témoin au gouvernement malien afin qu'il assume à terme cette responsabilité souveraine.